

Procès-verbal du 1^{er} Conseil d'école Marcel Pagnol – Année scolaire 2024/2025

Mardi 15 octobre à 18h

Présents :

École : Mmes Gres, Goddard, Billard, Sanchez, Tenain, Gautier, Salmon, Thollon, Malassis, Ortis, Peyrou, Le Pechoux, Malherbe, Ponroy-Icher, Brünner, Paul-Victor, Tzigankoff et MM. Bély et Icher (directeur)

Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale : Mme Valet (absente)

Mairie : Mme Belmonte (adjointe au maire), Mme Fabry (conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires), Mme Mycon (directrice ALAE), Mmes Maupin et Fourmond (directrices adjointes de l'ALAE), Mme Sicard (responsable mairie service enfance)

Représentants des parents :

- F.C.P.E : Mmes Mothe, Thiam, Chapelier-Meeus, De Almeida Egea, Arseguet, et M. Henry

- ALPE : Mmes Soulé, Servant, Ange

M. Clerc (Inspecteur de l'Éducation Nationale) est excusé.

1- Structure de l'école :

a) *Point sur les effectifs* – 18 classes avec 466 élèves inscrits

PS-MS Mme Grès	23 (13 PS et 10 MS)	49 élèves en maternelle	
GS Mme Goddard	26 GS		
CP Mme Billard	25	82 CP	
CP Mme Sanchez	25		
CP M. Bély	25		
CP-CE1-CE2 Mme Tenain	22 (7 CP- 7 CE1 – 8 CE2)	83 CE1	
CE1 Mme Gautier	25		
CE1 Mmes Correa et Salmon	25		
CE1 Mme Thollon	26		
CE2 Mme Malassis	26	87 CE2	
CE2 Mme Ortis	27		
CE2 Mme Peyrou	26	86 CM1	
CM1 Mme Le Pechoux	29		
CM1 Mme Malherbe	29		
CM1 Mme Ponroy-Icher	28		
CM2 Mme Brünner	26		79 CM2
CM2 Mme Paul-Victor	27		
CM2 Mme Tzigankoff	26		

Remarque sur les effectifs : l'organisation pédagogique présentée lors du dernier conseil d'école 2023/2024 a été respectée. La prévision des effectifs faisait état de 465 élèves --> 466 au 02/09/2024.

Les effectifs restent néanmoins très chargés sur la commune même si un tassement des inscriptions tend à se confirmer.

Pour rappel : rentrée 2023 : 459 élèves (18 classes) / rentrée 2022 : 476 élèves (18 classes)

b) *AESH au sein de l'école* : 20 élèves bénéficient d'un accompagnement en classe et pour ce faire 10 adultes accompagnant un élève en situation de handicap (AESH) sont nommés.

c) *Contrat de service civique* :

A ce jour, seule Laura s'est engagée comme jeune en service civique. Elle est une aide précieuse à la direction : elle accueille les élèves arrivant en décalé, va chercher ceux qui partent durant le temps scolaire, elle assure l'accueil téléphonique en cas d'absence du directeur, ... 2 autres jeunes sont espérés pour remplir d'autres missions au sein de l'école.

d) *Autre personnel enseignant présent dans l'école* :

Psychologue scolaire : Mme Frontil-Dubosc est joignable au numéro suivant : 05.62.13.52.71. Elle peut être sollicitée par les enseignant-e-s pour faire des observations en classe et/ou travailler avec des enfants avec l'accord préalable de leurs familles ; elle peut également être contactée directement par les familles.

Il n'y a malheureusement plus d'enseignante spécialisée du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) qui intervenait notamment auprès d'élèves de CP.

e) *Équipe d'animation* :

Mme Mycon Isabelle est la directrice de l'ALAE : elle est accompagnée de Justine Maupin et Nicole Fourmond directrices adjointes.

Il y a actuellement 19 animatrices-animateurs nommés sur l'élémentaire (+ 2 à la direction) et 5 sur la maternelle de l'école Pagnol (3 ATSEM + 2 animatrices).

Mme Fourmond Nicole est aussi référente inclusion pour les élèves en situation de handicap pour l'ALAE.

L'équipe ALAE intervient de 7h30 à 8h50, puis de 12h à 14h05 et enfin de 16h30 à 18h30.

Les rencontres avec le directeur d'école sont régulières pour assurer le suivi des problèmes et des comportements déviants. Le règlement à destination des élèves est le même sur le temps scolaire et sur le temps ALAE.

2- Règlement intérieur de l'école :

- a) Présentation et vote du règlement intérieur
- b) Présentation du règlement à destination des élèves : comme indiqué précédemment ce règlement s'applique sur tout le temps de présence des élèves à l'école
- c) Autres Annexes au règlement intérieur : droits et devoirs de la communauté éducative (enseignants - personnels ALAE - parents) / charte de la laïcité

Le règlement est adopté par le Conseil d'école à 18h37

Il est disponible sur le blog de l'école :

<https://edu1d.ac-toulouse.fr/blog31/elem-pagnol-plaisance-du-touch/>

Proposition du directeur : Un accusé de réception du règlement intérieur et des annexes sera distribué dans le cahier de liaison et sera à signer par les parents. Le règlement intérieur sera envoyé par mail aux parents. Une signature et une lecture en famille du règlement intérieur à destination des élèves seront demandées aux parents.

Proposition adoptée par le conseil d'école.

3- Budget de l'école :

Le budget de l'école se compose :

- d'une coopérative scolaire alimentée essentiellement par les participations des familles et dons des associations de parents d'élèves ;
- d'un budget par élève alloué par la mairie.

Mme Peyrou et M. Icher assurent la gestion de la coopérative scolaire.

Pour l'année 2023/2024 :

- le total des charges s'élève à 26 709,27 €
- le total des recettes s'élève à 26 355,64 €
- le résultat de l'année fait donc apparaître un solde négatif de – 353,63 €
- au 1^{er}/09/2024, la coopérative disposait de 3 846,91 €

La participation des familles pour l'année 2024/2025 s'élève à 7749,50 €, soit un don moyen par enfant de 16,60 €.

Le conseil des maîtres remercie toutes les familles participantes et rappelle que la coopérative scolaire est une caisse de solidarité qui permet de financer différents projets de classe, de cycle ou d'école : sorties pédagogiques, culturelles, animations ou achats de divers matériels visant à enrichir la vie scolaire des enfants.

L'équipe enseignante remercie ALPE et FCPE pour leur participation à la coopérative scolaire et pour toutes les actions engagées afin d'apporter des solutions de financement.

Actions portées par la FCPE :

- vente de sapins de Noël
- vente de gâteaux
- vente de plants au printemps

Actions portées par ALPE :

- vente de gâteaux - BIJOU
- bourse annuelle aux vêtements et aux jouets
- opération « Dessin d'école »

Le budget alloué par la municipalité se compose de 2 pôles :

- pour les fournitures scolaires pour un total de 37€52 par élève
- pour les sorties scolaires (transports, sorties culturelles, ...) pour un montant de 23 € par élève

Mme Belmonte, élue aux affaires scolaires, annonce une augmentation du budget sorties de 1 euro par élève de maternelle et 1,50 euro par élève d'élémentaire.

Les sorties culturelles sont financées prioritairement par le budget mairie. Il y a des intervenants qui ne peuvent pas être défrayés par la mairie, on utilise alors la coopérative scolaire et celle-ci vient ensuite prendre le relai du budget mairie lorsque celui-ci est épuisé.

La mairie met la salle Onyx à disposition gratuitement de l'école (salle et personnel, pour environ 700 €) pour l'organisation d'un spectacle dans l'année (exemple Chorale d'école).

4- Vie scolaire :

a) Organisation du temps scolaire :

Tous les 3 ans, il convient de procéder à une consultation sur l'organisation du temps scolaire.

Le régime de droit commun est une organisation scolaire sur 4,5 jours.

Depuis 2017, plus de 90 % des écoles ont adopté la semaine de 4 jours (93 % des communes) : seules quelques grandes villes font étudier les écoliers pendant quatre jours et demi, comme Paris, Toulouse, Nantes, Rennes, Grenoble...

Seul un projet du conseil d'école ou de la commune peut être communiqué à l'Inspecteur d'Académie qui est le seul compétent pour valider l'organisation de temps scolaire. En tout état de cause après transmission d'une proposition d'organisation il se rapprochera du maire de la commune pour solliciter son avis.

Une concertation locale peut être menée à l'initiative de la mairie et/ou des représentants de parents d'élèves.

L'équipe pédagogique Marcel Pagnol est partagée sur cette question : 21 enseignants sondés :

- 10 enseignants favorables au passage à 4 jours

- 6 enseignants favorables au maintien à 4,5 jours
- 5 enseignants ne se prononcent pas.

Les parents attendent une proposition de la mairie si passage à 4 jours. S'il n'y a pas cours le mercredi, les parents veulent des précisions sur les conditions d'accueil et les tarifs avant de débiter une consultation des parents. Si la journée est rallongée, comment s'organiseront les associations sportives et culturelles, le ramassage scolaire ?

Mme Belmonte, adjointe aux affaires scolaires, doit se réunir avec M. Le Maire et les élus concernés le 6 novembre pour faire connaître la position de la mairie. Il faut tout de même souligner que le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), qui se poursuit jusqu'en 2025, s'organise avec une semaine de 4,5 jours.

Possibilité de réunir un conseil d'école extraordinaire jeudi 28/11 à 19h.

b) Lutte contre le harcèlement : c'est une des grandes priorités de l'éducation nationale. C'est un combat de tous les instants qui demande la vigilance accrue de tous les professionnels en charge des enfants mais aussi de l'investissement des parents.

Il faut faire attention à ne pas vulgariser cette notion de harcèlement. Un protocole avec un suivi particulier jour après jour des relations permet de déterminer si oui ou non, on est en situation de harcèlement.

Sur l'école Pagnol tous les enseignants du CP au CM2 vont suivre une formation.

Malheureusement, pour des questions budgétaires, le temps alloué à une enseignante volontaire pour être référente sur l'école sur ces questions de harcèlement n'est pas reconduit. Il y a sur la circonscription de Tournefeuille 2 conseillers pédagogiques qui peuvent se déplacer et mettre en place un suivi de situation.

Jeudi 07/11 est la journée nationale de lutte contre le harcèlement : une action de sensibilisation sera menée dans chaque classe du CP au CM2.

c) Dispositifs Devoirs Faits et Aide aux élèves en difficulté :

Après les vacances d'octobre, le dispositif « **Je fais mes devoirs tout seul** » sera mis en place chaque lundi, mardi et jeudi soir. *Un mot de présentation sera adressé par mail à tous les parents du CE2 au CM2.*

Des stages de remise à niveau, encadrés par des enseignants, seront organisés à raison de 12h par semaine, la 1^{ère} semaine des vacances d'octobre et de printemps puis les 2 dernières semaines d'août.

A partir du lundi 04/11, chaque lundi de 16h45 à 17h45 seront organisés **des cours de soutien** pour des élèves de cycle 2 et pour des élèves de cycle 3. Deux enseignants encadreront ces heures de soutien pour travailler avec des groupes de 5 à 6 élèves. Des propositions pour y participer sont envoyées directement aux parents concernés ; les évaluations nationales ont permis de repérer les élèves pouvant bénéficier de ces cours de soutien. L'inscription à l'ALAE n'est pas nécessaire.

d) Évaluations nationales du CP au CM2 :

Mises en place depuis 2017 au CP, élargies en 2018 au CE1, puis en 2023 au CM1, ces évaluations nationales ont concerné tous les niveaux du CP au CM2 à la rentrée 2024 .

L'équipe pédagogique a repéré une difficulté récurrente en calcul mental. Des calculs travaillés ne semblent pourtant pas toujours acquis et systématisés.

La lecture-compréhension fait également apparaître une grande disparité entre les élèves.

Les résultats nationaux et départementaux ne sont pas encore connus. L'an dernier les résultats de l'école (CP-CE1 et CM1) étaient dans l'échelle haute des résultats départementaux, eux-mêmes supérieurs aux résultats nationaux.

e) Restauration scolaire :

Le prestataire a changé : le cahier des charges validé par la mairie a opté pour une recherche nutritionnelle qualitative mais avec un élément du repas en moins (*au lieu de 5 éléments, il y en a 4*).

Un diaporama sera disponible sur le blog de l'école pour présenter ce nouveau prestataire.

Ce changement a quelque peu inquiété les enfants et les parents en début d'année notamment lorsqu'il n'y avait que du fromage en dessert.

Une autre crainte a concerné les quantités servies en tout début d'année : depuis cela semble s'être régularisé.

Les commissions cantine qui existent sur Plaisance doivent permettre de faire remonter au prestataire des associations de plats qui fonctionnent mieux que d'autres (*exemple : éviter une entrée non désirée des élèves et fromage en dessert*).

Enfin, une dernière difficulté concerne le temps de passage des élèves en cantine. Il y a plus d'élèves inscrits cette année et incontestablement cela a une incidence sur les temps de passage. Tous les animateurs ont aussi eu besoin de se caler pour comprendre le rythme de ces passages.

Et pour couronner le tout, la machine à laver les couverts est tombée en panne ; il a fallu avoir recours à des couverts et assiettes jetables ce qui a occasionné des retards.

Souhaitons qu'au retour des vacances de Toussaint les passages en cantine soient optimisés...

En mars 2025, une association va intervenir auprès des enfants pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Enfin, l'opération « Tous à table » a lieu tous les 15 jours le mercredi: il s'agit d'un temps d'échanges et de partages entre les enfants et des personnes âgées de Plaisance.

La séance est levée à 20h.